



*Texte original: Italien  
Traduction non révisée*

**1ère Congrégation générale  
2 octobre 2024**

**PRÉSENTATION DES RAPPORTS DES 10 GROUPES DE TRAVAIL  
ÉTABLIS PAR LE PAPE FRANÇOIS**

**Groupe 5**

**Quelques questions théologiques et canoniques  
autour de formes ministérielles spécifiques (RdS 8 et 9)**

1. En dialogue avec le Secrétariat général du Synode, le Dicastère pour la Doctrine de la Foi a décidé de procéder à la rédaction d'un document sur le thème confié au Groupe d'étude 5.

Afin d'approfondir la question de la place des femmes dans l'Église et de leur participation aux processus décisionnels et au gouvernement des communautés, les thèmes suivants seront pris en considération et étudiés dans le document : la spécificité du pouvoir sacramentel ; le rapport existant entre le pouvoir sacramentel (en particulier celui qui découle du pouvoir de célébrer l'Eucharistie) et les ministères ecclésiaux nécessaires à la garde et à la croissance du Saint Peuple de Dieu en vue de la mission ; l'origine des ministères ; la dimension charismatique de la vie de l'Église ; les fonctions et les ministères ecclésiaux qui ne requièrent pas le sacrement de l'ordre ; l'Ordre sacré comme disposition au service et les problèmes découlant d'une conception erronée de l'autorité ecclésiale..

Une place particulière sera accordée à la reprise et au renouveau de certaines idées du pape François. Nous nous référerons en particulier à *Evangelii gaudium*, 103-104 ; *Querida Amazonia*, 99-103 et *Antiquum ministerium*, 3.

2. Dans le cadre de cette vaste réflexion sur le pouvoir sacramentel, les ministères ecclésiaux et la dimension charismatique de l'Église, il sera plus facile d'accorder l'attention nécessaire à la question très urgente de la participation des femmes à la vie et à la direction de l'Église. Et dans ce contexte, à la question de l'accès des femmes au diaconat.

Sur ce dernier point, il faut préciser d'emblée que, sur la base de l'analyse effectuée jusqu'à présent, qui prend également en compte le travail réalisé par les deux Commissions instituées par le Pape François sur le thème du diaconat féminin (dont les conclusions les plus utiles seront communiquées dans la version finale du document), le Dicastère estime qu'il n'y a toujours pas de place pour une décision positive du Magistère sur l'accès des femmes au diaconat entendu comme degré du sacrement de l'Ordre. Il s'agit d'une considération qui a été

récemment confirmée publiquement par le Pontife lui-même. En tout cas, toujours de l'avis du Dicastère, l'opportunité de poursuivre le travail d'approfondissement reste ouverte.

3. L'étude menée jusqu'à présent par le Dicastère a néanmoins suggéré une voie particulièrement intéressante, celle d'analyser en profondeur le profil de certaines femmes qui, dans l'histoire ancienne et récente de l'Église, ont exercé une autorité et un pouvoir réels en faveur de la mission de l'Église. Il ne s'agissait pas d'une autorité ou d'un pouvoir lié à une consécration sacramentelle, comme ce serait le cas, au moins aujourd'hui, avec l'ordination diaconale. Cela est vrai. Mais, dans certains cas, l'intuition est qu'il s'agissait d'un "exercice" de pouvoir et d'autorité d'une grande valeur et fécondité pour la vitalité du peuple de Dieu. Il s'agit donc de compléter une réflexion sur l'expansion de la dimension ministérielle de l'Église, à la lumière de sa dimension charismatique, capable de suggérer la reconnaissance de charismes ou l'institution de services ecclésiaux, qui ne sont pas immédiatement liés au pouvoir sacramentel, mais qui trouvent leurs racines dans les sacrements du baptême et de la confirmation.

Le Dicastère entend ainsi étudier de plus près les trajectoires de figures telles que : Mathilde de Canossa avec son soutien énergique à la papauté ; Hildegarde de Bingen avec les hautes manifestations de son intelligence multiforme, son administration de la communauté monastique et son intense activité pastorale ; Bridget de Suède avec sa préoccupation constante pour les plus pauvres ; Catherine de Sienne avec sa *parresia* évangélique intrépide ; Jeanne d'Arc avec son engagement généreux pour son peuple ; Thérèse d'Avila avec sa contribution à la Réforme catholique et à la mystique ; Juana Inés de la Cruz et son influence politique et littéraire ; Mama Antula et son désir inlassable de formation et de prédication ; Elizabeth Ann Seton et son engagement en faveur de l'éducation des jeunes femmes ; Maria Montessori et son inspiration pédagogique clairvoyante ; Armida Barelli et son grand engagement en faveur des laïcs catholiques ; Dorothy Day et son élan social prophétique ; Madeleine Delbrêl et sa profonde spiritualité mystique ; et bien d'autres encore qui ont apporté une contribution significative à la vie du peuple de Dieu. De même, il sera nécessaire d'écouter les femmes qui occupent aujourd'hui des rôles de premier plan au sein du peuple de Dieu, ainsi que les Églises auxquelles elles appartiennent.

A la lumière de ces magnifiques témoignages, la question de l'accès des femmes au diaconat se trouve reconsidérée, tandis que de l'étude approfondie de leur témoignage chrétien multiforme peut naître l'aide nécessaire aujourd'hui pour imaginer de nouvelles formes de ministère capables "d'élargir les espaces pour une présence féminine plus incisive dans l'Église" (EG, 103).

4. La rédaction du document fera appel aux structures propres du Dicastère pour la Doctrine de la Foi (Bureau doctrinal, Congresso, Consulta, Assemblée ordinaire des membres du Dicastère, dite "Feria IV"). En dernier lieu, le document sera soumis à l'évaluation et à l'approbation du Souverain Pontife.